REPUBLIQUE FRANCAISE

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 octobre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 13 octobre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence: M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33

Nombre de conseillers en exercice :

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE Josiane GUFFROY David TELATYNSKI

33

Sylvia AGATI

Yves VALLERAND Catherine LEFEVRE

Mario LIRUSSI

Maryse GREHAN Francis HEREDIA

Françoise LACAILLE

Catherine LETRILLARD

Monique LEFEVRE Jean-Luc RENAUX

Tewfik FERGUEN Sophie MEURET Nacéra ISSAAD Sarah PIRAUX Steve WATIER

Benjamin LECAREUX

Maxime RATEL

Marie-Claude GOSSET

Stéphanie OCTOBON

Karim CHAFI Brigitte FIAN José BEAURAIN Fabrice GANTOIS

<u>Mandat de procuration</u> :M. IGNASZAK à Mme GREHAN ; Mme LEDOUX à M. LIRUSSI ; M. EL BAIED à M. VALLERAND ; Mme CAURE à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET

Secrétaire de séance : Mme ISSAAD

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents	27
Absents ayant donné mandat de procuration	06
Votants	

Délibération 2020-165

23 - NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES – CONVENTION A ADOPTER – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

En 2019, le Ministre de l'action et des comptes publics a souhaité la mise en place d'un nouveau réseau des finances publiques. Ce dispositif vise à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales et répondre aux besoins de proximité de la population.

Suite à la concertation conduite par la directrice départementale des finances publiques de l'Aisne avec les élus du territoire, la DGFIP propose aux collectivités de mettre à disposition un cadre entièrement dédié à la mission de conseil aux collectivités locales, dénommé «conseiller aux décideurs locaux» et de mettre en place des accueils de proximité pour les usagers.

Les domaines d'action du conseiller aux décideurs locaux sont, notamment, l'aide à la préparation des budgets, le conseil en matière de fiscalité directe locale, l'aide au montage des projets (fiscalité commerciale, délibération, analyse financière...) et plus généralement un soutien en matière réglementaire et comptable. A cet effet, le conseiller sera totalement déchargé des tâches de gestion, lesquelles seront regroupées et réalisées au sein de services de gestion comptable. Il est proposé que ce conseiller aux décideurs locaux dispose d'un bureau dans les locaux du centre des finances publiques loués à la DDFIP, situés 5 rue Ferdinand Buisson.

Concernant l'accueil des usagers, le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques doit conduire à augmenter le nombre de points de contact où il sera possible à des usagers de rencontrer un agent des finances publiques. Ce dernier sera en capacité de répondre à leurs questions et traiter leurs demandes. A Chauny, cet accueil de proximité sera organisé dans les locaux du centre des finances publiques, selon les horaires et modalités d'accueil pré existants.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les tâches de gestion actuellement assurées par la trésorerie de La Fère seront exécutées par le Service de Gestion Comptable de Chauny. Il est précisé que l'activité du Service des Impôts des Particuliers de Chauny sera transférée au Service des Impôts des Particuliers de Laon.

Il est également envisagé d'assurer un accueil de proximité à La Fère dans les locaux mis à disposition par la Communauté d'Agglomération en début d'année 2021.

Enfin, la DDFIP de l'Aisne s'engage à communiquer à la communauté d'agglomération et aux villes de Chauny et La Fère, un bilan annuel de l'accueil de proximité et à procéder conjointement aux ajustements nécessaires relatifs au champ des services rendus et aux modalités d'accueil. De même, elle leur communiquera tous les deux ans un bilan de l'activité du conseiller aux décideurs locaux et des liens avec le service de gestion comptable et procèdera conjointement aux ajustements nécessaires en termes de périmètre géographique et panel de compétences.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions,

- Décide de signer la convention prévoyant les modalités de mise en place de ce nouveau réseau de proximité des finances publiques avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne ainsi que tous documents s'y rapportant, conjointement avec la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la commune de La Fère,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Il est précisé que cette convention s'appliquera de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire, Chauny, le 23 ルルルん Par délégation du Maire,

Tapirectrice Générale,

Agnès APEYRIE.

Pour extrait conforme, Affiché le 26 octobre 2020 Le Maire,

16.

Emmanuel LIEVIN.